



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2018

Augmentation des frais d'inscription : la FAGE demande un moratoire !

Le 12 juillet 2018, la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, a annoncé une **diminution des frais d'inscription** en licence, master et doctorat de 14 euros. La FAGE se réjouit que les frais d'inscription dans les diplômes nationaux permettent à chaque étudiant de poursuivre son cursus indépendamment de ces capacités financières. Cette diminution, la FAGE la demandait afin que la cotisation fond de soutien aux initiatives des étudiants (FSDIE) autrefois comprise dans les frais d'inscription le soit désormais dans les 90 euros de la contribution vie étudiante (CVE-C). **Avec le gel du ticket de restauration universitaire (RU) et la suppression des 217 euros de cotisation sécurité sociale pour des millions d'étudiants, l'ensemble de ces mesures vont augmenter le pouvoir d'achat de la grande majorité des étudiants.**

Pourtant, dans le même temps, les frais d'inscription dans plusieurs écoles d'ingénieurs, dont l'Ecole des Mines de Nancy, **passaient de 610 à 2500 euros par an**. Décidée à la fin de la campagne d'admission, cette augmentation, injuste et surprenante, remet en cause la décision de dizaines de jeunes et de leurs familles qui ne peuvent plus se permettre l'accès aux études de leur choix.

Plus qu'un cas isolé, **cette augmentation révèle les ravages de deux modèles de financement** de l'enseignement supérieur français, **un système à deux vitesses incohérent qui mine le système de formation français** : d'un côté les formations non-sélectives qui souffrent d'un sous-investissement chronique de l'Etat ; de l'autre, les formations sélectives dans lesquelles l'Etat surinvestit. D'un côté, un enseignement supérieur qui veut accueillir tout le monde mais peine à le faire convenablement faute de moyens (et parfois de bonne volonté). D'un autre côté, un enseignement supérieur qui sélectionne tant sur des critères académiques, que des critères financiers, renforçant ainsi les déterminismes sociaux.

Plus encore, certaines formations délivrant des diplômes d'Etat dans les filières sanitaires et sociales sont opérées par des **établissements publics et privés à but lucratif avec des frais de scolarités démesurés**. C'est notamment le cas dans les étudiants en kinésithérapie, dont des instituts de formations publics exigent jusqu'à 6000 euros de droits d'inscription et d'autres, privés à but lucratif, peuvent demander plus de 9000 euros !

C'est pourquoi **la FAGE demande un moratoire sur l'augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur**. C'est dans cet objectif qu'elle a porté une résolution au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche lundi 9 juillet et qui fut adoptée à l'unanimité. (joint à ce communiqué)

Parce que tous les jeunes ont le droit à la même considération, l'Etat se doit d'investir autant dans toutes les formations publiques de l'enseignement supérieur, tout particulièrement à l'Université. **Parce que permettre à chaque jeune de suivre l'orientation de son choix et d'y réussir est une nécessité économique, sociale et morale, les contraintes financières ne doivent pas entraver les jeunes.**

contacts presse

Alexandra Gonzalez
Attachée Presse
06 75 33 79 30
alexandra.gonzalez@fage.org

Jimmy Losfeld
Président
06 86 63 41 44
jimmy.losfeld@fage.org

79 rue Perier - 92120 Montrouge
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP